



Vol d'une amie

Par Anna13

Bonjour,

Je suspecte qu'une « amie » m'a volé de l'argent à plusieurs reprises.

Cette dernière a aussi volé d'une autre dame et on est allée porter plainte contre elle ensemble.

Le problème c'est que ni moi ni l'autre dame n'ont pas des preuves concrètes. On pense que cette amie nous a volé parce qu'elle était la seule personne dans la maison. Donc c'est une grande coïncidence. On l'a confrontée et elle nie tout.

Qu'est-ce que la police peut faire pour nous?

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il y a longtemps que notre police nationale ne torture plus les accusés pour les faire avouer. Et sans preuve ni aveu, vous n'avez aucun recours.

Par emma808

Bonjour,

C'est possible que la police la condamne pour le fait qu' elle était la seule à y être (il n'avaient pas d'autres personnes dans la maison).

Par yapasdequoi

Non ce n'est pas possible car la police ne condamne personne!

Vous pouvez porter plainte contre elle, et c'est un procureur qui examinera la plainte et éventuellement un juge qui décidera.

Mais le simple fait qu'elle était seule chez vous ne prouve pas qu'elle a volé de l'argent. Vous n'avez pas non plus de preuve qu'il y avait de l'argent à voler à votre domicile.

Une bonne leçon pour le futur : ne pas garder des espèces chez soi, c'est très imprudent.